



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 FEVRIER 2024 à 20 H 30

(ce compte-rendu devra être approuvé par le prochain Conseil Municipal)

Convocation envoyée le 31 janvier 2024 par courriel aux conseillers municipaux.

Présents : Stéphane Galdemas, Edith Sylvestre, Eric Ketley, Christian Tribu, Alexandre Barbe, Lili Forgas, Eric Tracol, David Broc ;

Excusé : Olivier Reboul qui donne pouvoir à Alexandre Barbe

Absents : Emmanuel Hareau, Hervé Galland ;

Président de séance, le Maire : Stéphane Galdemas, secrétaire de séance : Edith Sylvestre.

Ordre du jour

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 22 décembre 2023

Avec 8 voix pour et une abstention (Eric Tracol) le dernier paragraphe du point 16 est supprimé.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité ;

2 – Changement des statuts de la Communauté de communes

La principale modification concerne le transfert de compétences permettant à la Communauté de communes (CCDB) de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Il sera impératif de faire travailler la Commission Urbanisme sur ce PLUI et d'y associer la population.
L'autre modification concerne le départ de la trésorerie des locaux communautaires.
Proposition adoptée à l'unanimité ;

3 – Changement des statuts du SIVU

La proposition de changement des articles 3, 7, 11 et 14 des statuts du syndicat Intercommunal des 3 vallées est approuvé à l'unanimité ;
Désormais la commune sera représentée par un délégué titulaire et un suppléant . A l'unanimité Lili Forgas est élue titulaire et Edith Sylvestre suppléante ;

4 – Suivi de l'Aménagement de l'Espace Saint Roch et de la Mairie

L'Avant Projet Détaillé (APD) est présenté, il a été approuvé par le groupe de travail et les commissions Vie de la Commune et Patrimoine-Urbanisme . Il faudra veiller à ce que les vantaux des portes extérieures soient facilement manipulables et ne soient pas trop larges-pour avoir une bonne tenue dans le temps . La rampe d'accès de l'entrée principale ne sera pas réalisée. Pour assurer la sécurité des personnes sortant de l'Espace, c'est tout le parvis qui sera revu et pris en charge dans le cadre des travaux de voirie. L'APD est approuvé à l'unanimité.
A l'unanimité il est demandé que la paroi mobile vitrée de devant de scène soit remplacée par un rideau avec un rail de fixation situé plus haut pour réduire son impact visuel et permettre un support d'éclairage de scène.

Le Conseil est informé de l'avancement des demandes de subventions et que DAH a engagé la recherche de logements temporaires pour les locataires.

Par 7 voix pour et 2 abstentions (Christian Tribu et Lili Forgas) le Conseil se prononce pour l'étude d'une installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'Espace St-Roch. Une étude de rentabilité est à faire avant de poursuivre.

5 – Échange de terrains pour les fossés du Chemin d'Eyzahut

A l'unanimité le Conseil accepte le principe de l'échange de terrains permettant le déplacement de la partie haute du fossé le long de la voie communale ce qui permettra une meilleure tenue de celle-ci et une meilleure exploitation des parcelles cultivées. L'accord des propriétaires intéressés et un document d'arpentage seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision ;

6 – Demande de subvention pour la réalisation d'un parking

Renseignements pris, le Département ne subventionne pas les acquisitions foncières liées à des opérations de voirie, seulement pour les bâtiments, en conséquence, il est inutile de demander une subvention pour le futur parking derrière le tunnel.

Suite aux propositions des commissions Vie de la Commune et Urbanisme-Patrimoine :

- Avec 7 voix pour et 2 abstentions (Lili Forgas et Eric Tracol), le Conseil décide de nommer ce parking : « Parking du tunnel » ;
- A l'unanimité le Conseil demande qu'une haie paysagère le long du talus soit implantée sur ce parking ;

7 – Informations

- L'aménagement du Vallon de la Malle est en cours d'instruction par la DDT, les travaux pourraient être engagés cet été ;
- L'Appel à Manifestation d'Intérêt est déclaré sans suite puisque les auteurs de la seule réponse reçue abandonnent leur projet. Le Conseil est d'accord pour que le seul accès reconnu par la Commune pour le Porte-Cloches soit le chemin de ronde. En raison du danger, notamment pour aller à la croix au dessus du tunnel, un panneau sera mis en place pour signaler que cet accès se fait sous la responsabilité des promeneurs ;

8 – Questions diverses

- Seule une partie de la Ruelle du Château est communale et sa largeur ne permet pas la circulation et le stationnement des voitures. En conséquence, le Conseil est d'accord pour que la circulation automobile soit interdite sur cette voie, sauf pour les 2 propriétaires de sa partie privée et les riverains en cas de déménagements ou de travaux. Un arrêté sera pris dès que les 2 propriétaires auront donné leur accord écrit et leur engagement à matérialiser eux-même cette interdiction ;
- Une demande de pose de 2 poteaux a été faite pour alimenter en fibre optique la propriété Lemée. Dans la mesure où il avait été décidé qu'il ne fallait plus rajouter de poteaux, le maire a demandé à l'entreprise d'attendre pour réaliser ces travaux et en a informé Jean-Paul Lemée qui a été porter plainte à la Gendarmerie contre la commune au motif qu'elle lui interdisait l'accès à la fibre. ADN a confirmé que c'est pour des raisons financières qu'elle préfère poser ces poteaux. La Commission Urbanisme-Patrimoine a confirmé l'objectif de ne plus poser de poteaux. Une négociation va être engagée avec ADN ;
- Eric Ketley transmettra à Eric Tracol les horaires de mise en marche et d'extinction de l'éclairage public afin de mieux le faire fonctionner.

La séance est levée à 23h